CO MIDACT
12 décembre 2013

Réseau Anact-Aract

Orientations du COP

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

COP 1 : 2014 / 2017

- 2 Orientations stratégiques
- 6 Priorités
- 16 Objectifs opérationnels

anact
Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Orientations stratégiques, priorités et objectifs opérationnels

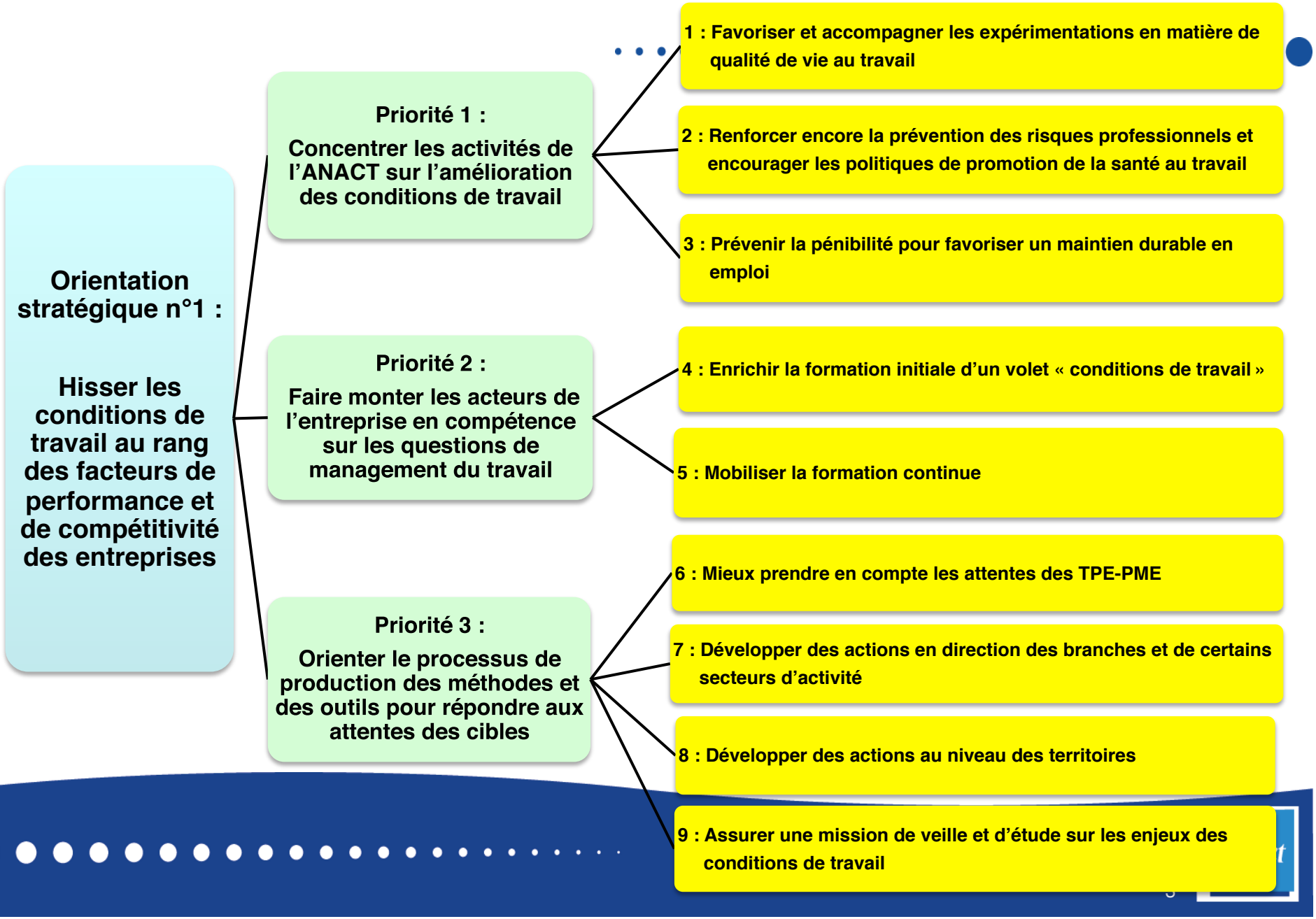

Orientations stratégiques, priorités et objectifs opérationnels

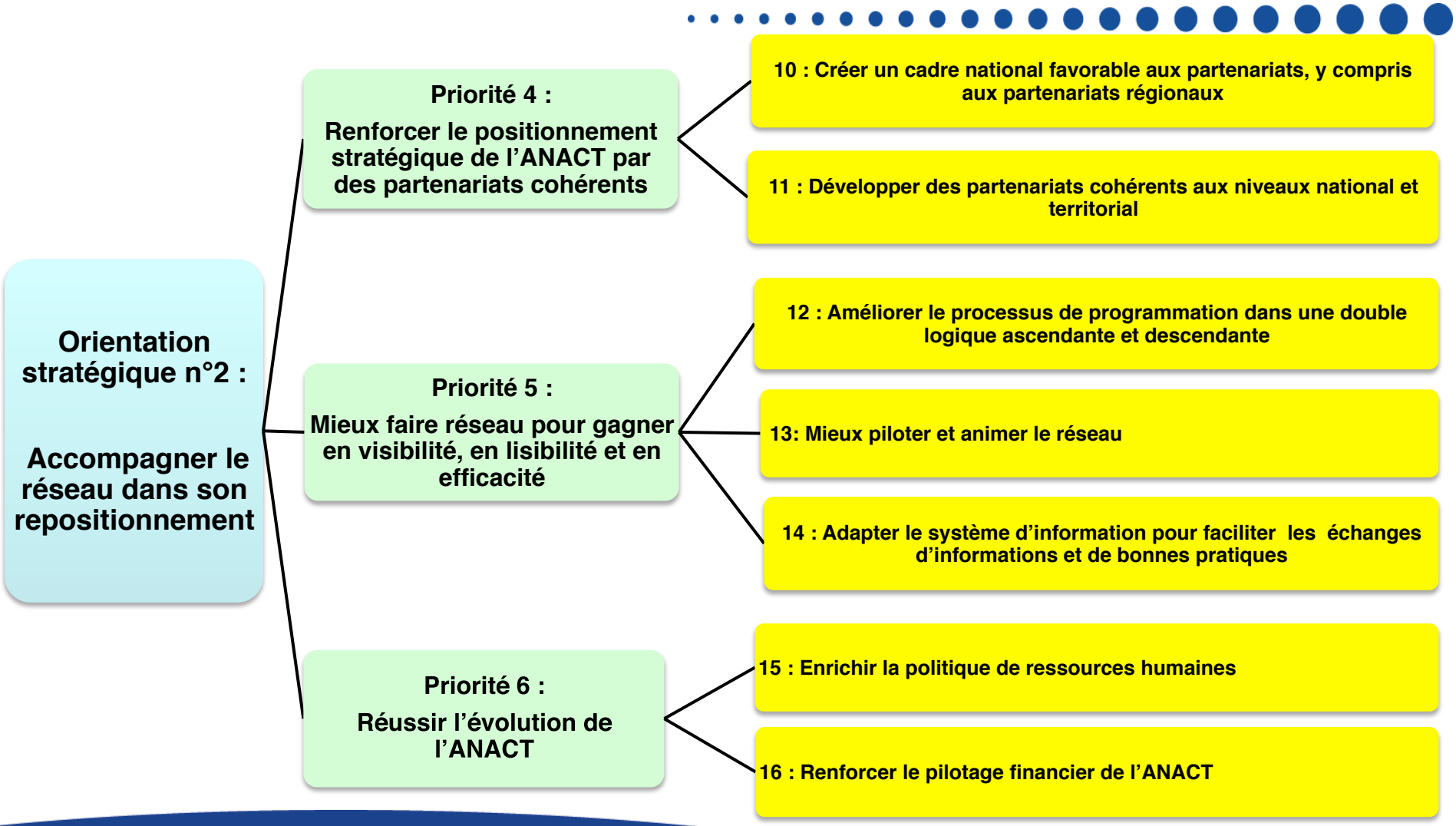

2 orientations stratégiques

- **Hisser les conditions de travail au rang des facteurs de performance et de compétitivité des entreprises**

- **Accompagner le réseau dans son repositionnement**

6 priorités

- Concentrer les activités de l'ANACT sur l'amélioration des conditions de travail
- Faire monter les acteurs de l'entreprise en compétence sur les questions de management du travail
- Orienter le processus de production des méthodes et des outils pour répondre aux attentes des cibles
- Renforcer le positionnement stratégique de l'ANACT par des partenariats cohérents
- Mieux faire réseau pour gagner en visibilité, en lisibilité et en efficacité
- Réussir l'évolution de l'ANACT

16 objectifs opérationnels

- 1 : Favoriser et accompagner les expérimentations en matière de qualité de vie au travail
- 2 : Renforcer encore la prévention des risques professionnels et encourager les politiques de promotion de la santé au travail
- 3 : Prévenir la pénibilité pour favoriser un maintien durable en emploi
- 4 : Enrichir la formation initiale d'un volet « conditions de travail »
- 5 : Mobiliser la formation continue
- 6 : Mieux prendre en compte les attentes des TPE-PME
- 7 : Développer des actions en direction des branches et de certains secteurs d'activité
- 8 : Développer des actions au niveau des territoires
- 9 : Assurer une mission de veille et d'étude sur les enjeux des conditions de travail
- 10 : Créer un cadre national favorable aux partenariats, y compris aux partenariats régionaux
- 11 : Développer des partenariats cohérents aux niveaux national et territorial
- 12 : Améliorer le processus de programmation dans une double logique ascendante et descendante
- 13 : Mieux piloter et animer le réseau
- 14 : Adapter le système d'information pour faciliter les échanges d'informations et de bonnes pratiques
- 15 : Enrichir la politique de ressources humaines
- 16 : Renforcer le pilotage financier de l'ANACT